

apemme **Plus**

Gros plan sur **L'hospitalisation à domicile**

Sous quelles conditions ?



focus
Audition
et Optique

portraits
→ L'AOFPAH
→ Jean-Louis Harel,
coureur cycliste

votre quotidien
L'hypertension
artérielle



Le Mot du président

Chères adhérentes, chers adhérents,

En ce début d'automne, loin de la frénésie de la rentrée, je vous invite à faire sereinement le point sur votre couverture santé.

Parfois souscrits depuis de longues années, vos contrats pourraient ne plus être appropriés, comme par exemple dans le cas d'un changement de situation familiale.

La négligence de certains aspects contractuels pourrait engendrer des difficultés de prise en charge ou donner lieu à des taux d'adhésion inadaptés. N'hésitez pas à contacter nos conseillers pour leur demander conseil et rectifier au besoin certains aspects de vos contrats.

Profitez également de cette période de répit avant les préparatifs des fêtes de fin d'année pour vous pencher sur vos besoins en matière d'audition et de vision.

Les problèmes d'audition comme de vision affectent bon nombre de personnes, à différents âges de la vie, et ils sont souvent minorés.

L'Apemme vient de signer une convention avec Audio 2000 ; vous pouvez, si vous le souhaitez, y faire réaliser un dépistage auditif aux meilleures conditions.

Les nouvelles technologies offrent des solutions discrètes et efficaces. Ne laissez plus votre baisse d'audition vous gâcher la vie !

De même, l'Apemme a signé un partenariat avec l'opticien «Les Lunettes de Christophe» à Creutzwald qui vous propose un ensemble de prestations et de services de qualité. Vous trouverez de plus amples détails dans les pages de ce magazine.

Les partenariats que nous avons engagés vous laissent bien entendu libres de vous adresser à d'autres prestataires de votre choix.

Concernant les précédentes actualités de l'Apemme, voici un bref retour sur les actions menées :

- avec plusieurs mois de recul, nous sommes ravis de constater que la transition vers notre partenaire «Identités Mutuelle» pour nos contrats santé et prévoyance s'est déroulée dans les meilleures conditions.

- attendu depuis plusieurs semaines, le défibrillateur dont nous vous annonçons l'installation dans les pages de notre dernier numéro d'Apemme Plus est à présent opérationnel. Vous pourrez découvrir son emplacement à l'occasion de votre prochaine visite dans les locaux d'Uniassur à Freyming-Merlebach.

Enfin, je vous rappelle que nous comptons sur vous pour animer et renforcer notre association en encourageant les personnes de votre entourage à devenir adhérentes de l'Apemme, quel que soit leur régime de sécurité sociale. Le système de parrainage que nous avons mis en place vous permet de bénéficier de certains avantages, alors n'hésitez pas !

Je vous remercie de votre fidélité et de votre attention, et vous souhaite une excellente fin d'année.

Votre Président,
Gino Becker

sommaire

Actualité Apemme P3

Focus P4

- AUDIO 2000 et les Lunettes de Christophe

Dossier P5-7

- L'hospitalisation à domicile

Portraits P8

- AOFPAH
- Jean-Louis HAREL, coureur cycliste

Votre quotidien P9

- L'hypertension artérielle

Courrier des lecteurs P10

Le saviez-vous ? P10

Info Apemme P11

Numéros utiles P11

L'installation du défibrillateur

Le défibrillateur installé dans les locaux d'Uniassur est opérationnel.

Pour en garantir une utilisation dans les règles de l'art, une partie de l'équipe de l'agence a bénéficié de la formation dispensée par le Dr BEIKBAGHBAN rattaché à l'hôpital de Freyming-Merlebach.





Campagne d'information sur l'audition et la vision



Au printemps 2015, en collaboration avec Optic 2000, l'Apemme organisera une campagne d'information et de prévention contre les troubles de l'audition et de la vision.

Des spécialistes se tiendront à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.

Aucun diagnostic ne sera posé lors de cette action ; si vous le souhaitez, vous pourrez, lors de votre venue, prendre rendez-vous pour un dépistage qui vous renseignera sur le bilan de votre capital auditif et/ou de vision.

De plus amples informations sur le lieu et les horaires d'accueil vous seront communiquées ultérieurement.

La baisse d'audition concerne toute la population, pas seulement les personnes du 3^e âge !

On estime à 5 millions le nombre de malentendants en France, dont 2 millions ont moins de 55 ans. Une étude récente de l'Ipsos a révélé des chiffres inquiétants :

Sur un échantillon de 2000 personnes, le pourcentage de personnes contrôlées ayant une baisse auditive constatée est de :

- 6 % chez les 15-24 ans ;
- 9 % pour les 20-34 ans ;
- 18 % pour les 35-44 ans.

■ **Plus d'informations sur :**

<http://www.doctissimo.fr>

L'Apemme vient à votre rencontre

Nous vous invitons à vous arrêter au stand que nous tiendrons au marché de votre ville pour partager un moment de convivialité autour d'un encas et d'une boisson offerts par l'association.

Notre équipe se fera un plaisir de dialoguer avec vous et répondra à toutes vos questions.

Venez nombreux !

Nous serons aux marchés de : **Boulay, le vendredi 24 octobre**
Bouzonville, le mardi 28 octobre



Afin de faciliter vos démarches lors de l'acquisition de vos équipements auditifs et de vos lunettes de vue, l'Apemme s'est rapprochée de deux nouveaux prestataires :

Audio 2000 et les Lunettes de Christophe

Pour bénéficier de tous les avantages négociés par l'Apemme, il suffit de vous présenter dans ces enseignes avec :

- votre ordonnance médicale
- votre carte vitale
- votre carte d'adhérent Apemme



Audio 2000

Audio 2000 vous propose une gamme d'audioprothèses de grande qualité, à prix optimisés, soit une réduction de 23 % en moyenne par rapport aux prix du marché.

Et vous offre :

- une garantie de 4 ans en cas de panne, perte, vol et casse
- la fourniture de produits d'entretien pendant 1 an

*appareils WIDEX et BIOTOME

Sur l'ensemble du réseau Audio 2000

**Votre appareil
auditif * à
partir de**

699 €

Les Lunettes de Christophe (Creutzwald)

Choisissez tranquillement vos montures parmi une large gamme de modèles répondant aux tendances du moment.

Un personnel qualifié vous guidera dans votre choix et vous apportera un conseil éclairé.

**le montant de la prise en charge dépend de la garantie Apemme souscrite par l'affilié

Les Lunettes de Christophe - 8 Rue de la Houve
57150 Creutzwald - Tél. : 03 87 90 65 81

**Grâce au
tiers-payant,
n'avancez plus
de frais** !**

L'hospitalisation à domicile (HAD) : l'alternative à l'hospitalisation classique

Certaines pathologies permettent d'envisager une hospitalisation à domicile (HAD) si toutefois le patient remplit les conditions requises.

Soins médicaux et paramédicaux sont assurés au domicile du patient durant une période limitée, renouvelable selon l'évolution de son état de santé.

Les modalités de prise en charge sont identiques à celles des hôpitaux publics et soumises aux mêmes conditions administratives et financières (en dehors du forfait journalier).



Comment en bénéficier ?

Les adultes comme les enfants peuvent être admis en hospitalisation à domicile, après une consultation hospitalière, suite à une hospitalisation ou à la demande du médecin traitant qui se charge d'en formuler la demande.

Établie sur la base d'un projet thérapeutique, la demande d'admission est examinée par le médecin coordinateur du service HAD qui décide de la faisabilité de la prise en charge du patient à son domicile.



Attention, parmi les conditions vous permettant de bénéficier de l'HAD vous devez :

- résider dans une zone géographique couverte par une structure d'hospitalisation à domicile ;
- attester que vos conditions de logement permettent l'HAD (une enquête sera réalisée par l'assistance sociale) ;
- obtenir l'accord de votre entourage.



■ L'hospitalisation à domicile est possible dans les établissements d'hébergement collectif :

La notion de domicile est très large, elle recouvre en effet le domicile personnel ainsi que les établissements d'hébergement collectif (enfants, adolescents, adultes) : Maisons de retraite, maisons d'accueil spécialisées pour personnes handicapées, personnes en situation de précarité sociale, mineurs protégés, demandeurs d'asiles...

Lorsque l'HAD intervient dans un établissement d'hébergement, elle met en place les conditions de coopération avec l'équipe de la structure d'accueil.

gros plan sur...

gros plan sur...

Les soins prodigués

■ L'HAD permet différents types de soins :

• des soins ponctuels,

en cas de maladie non stabilisée et nécessitant des soins techniques et complexes pour une période préalablement déterminée (exemple : chimiothérapie ou antibiothérapie) ;

• des soins de réadaptation au domicile,

après la phase aiguë d'une maladie neurologique ou cardiaque, d'un traitement orthopédique ou d'un retour anticipé après l'accouchement... ;

• des soins palliatifs.

Il s'agit d'un accompagnement en fin de vie, de maintien et d'entretien pouvant aller jusqu'à la fin de la vie, ou des soins continus, notamment en cas de maladie non stabilisée (cancer, maladie cardiaque ou pulmonaire).

L'organisation des soins

Le médecin coordinateur joue un rôle central dans l'HAD. Il assure les contacts avec les médecins hospitaliers et libéraux au chevet du patient et organise la coordination des soins, sans en prodiguer en dehors des situations d'urgence. Les actes médicaux, la fourniture des médicaments et la location du matériel nécessaire sont pris en charge par les

services de l'HAD. Équivalents à ceux dispensés à l'hôpital, les soins sont prodigués 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Le médecin traitant désigné par le patient ou sa famille, reste le prescripteur et assure la surveillance des soins pris en charge par l'équipe pluridisciplinaire de l'HAD.



■ Le quotidien :

L'HAD peut être une solution plus agréable pour le malade et plus pratique pour son entourage. Il faut toutefois considérer qu'elle peut demander une plus grande présence et une surcharge de travail domestique. La maison doit dans certains cas pouvoir accueillir du matériel encombrant, comme un lit médicalisé, un fauteuil roulant...

Entre les visites des soignants, il se peut que l'entourage ait à gérer certains aspects de la maladie (médicaments, surveillance...). C'est pourquoi l'équipe de coordination HAD prend en compte tous ces points et s'assure au préalable que cette option convienne à votre mode de vie et à celle de votre entourage, avant d'envisager une hospitalisation à domicile.

Que se passe-t-il à la fin d'une HAD ?



Dans la majorité des cas, la personne soignée reste à son domicile.

Si elle a toujours besoin de soins, autres que de soins hospitaliers, le relais est organisé par l'HAD pour une prise en charge adaptée : services de soins infirmiers à domicile, professionnels libéraux...

Si l'état de santé s'aggrave et qu'un séjour en établissement s'avère à nouveau nécessaire, le transfert est géré par l'HAD en coopération avec la structure concernée.

■ Plus d'informations sur :

<http://www.ameli.fr>

<http://vosdroits.service-public.fr>

<http://www.sante.gouv.fr>

L'HAD de Freyming-Merlebach

Composée d'une équipe pluridisciplinaire, l'HAD de Freyming-Merlebach a été ouverte en novembre 2008. Elle est rattachée à l'hôpital de Freyming-Merlebach.

Fort de son succès, le nombre de patients pris en charge est en augmentation constante (actuellement de 15 par jour en moyenne).

Le médecin coordinateur est le Dr Mohammad Ali BEIKBAGHBAN.

Il est entouré d'un cadre infirmier, Madame Evelyne ZIMMERMANN, ainsi que d'infirmières salariées et d'infirmiers libéraux conventionnés, d'aides soignantes, d'une secrétaire et d'une psychologue.

En cas de besoin, l'assistante sociale, la diététicienne, l'ergothérapeute ou l'orthophoniste rattachés à l'hôpital peuvent être associés au projet thérapeutique mis en place.

En cas d'urgence, une HAD peut être mise en place en moins de 24 heures.

Les traitements médicamenteux prescrits lors de l'HAD sont délivrés par la pharmacie à usage interne de l'Hôpital de Freyming-Merlebach, et amenés au domicile du patient par l'équipe d'HAD.

■ Liste des communes couvertes par l'HAD de Freyming-Merlebach

Alsting	Diffembach-les-Hellimer	Hilsprich	Loupershouse	Saint-Jean-Rohrbach
Altrippe	Ernestviller	Holving	Macheren	Schœneck
Altviller	Etzling	Hombourg-Haut	Maxstadt	Seingbouse
Barst	Farébersviller	Hoste	Metzing	Spicheren
Behren-lès-Forbach	Farschviller	Hundling	Morshbach	Stiring-Wendel
Béning-lès-Saint-Avold	Folking	Ippling	Nousseviller Saint-Nabor	Tenteling
Betting	Folschviller	Kerbach	Œting	Téting-sur-Nied
Biding	Forbach	Lachambre	Petite-Rosselle	Théding
Boucheporn	Freyming-Merlebach	Laning	Pontpierre	Vahl-Ebersing
Bousbach	Gaubiving	Laudrefang	Porcellette	Valmont
Cappel	Grosbliederstroff	Lelling	Puttelage-aux-Lacs	Varsberg
Carling	Grundviller	Leyviller	Rémering-lès-Puttelage	Woustviller
Cocheren	Guébenhouse	L'Hôpital	Richeling	Zimming
Creutzwald	Guenviller	Lixing-lès-Rouhling	Rosbruck	
Diebling	Ham-sous-Varsberg	Lixing-lès-Saint-Avold	Rouhling	
Diesen	Henriville	Longeville-lès-Saint-Avold	Saint-Avold	



Le Dr Mohammad Ali BEIKBAGHBAN et son équipe.

■ Coordonnées :

HAD

2, rue de France
57 800 Freyming-Merlebach
Tél. : 03 87 81 84 40

Numéro d'astreinte : 24h/24 : 06 08 01 50 41

L'AOFPAH (Association Œuvres en Faveur des Personnes Âgées ou Handicapées)



Créée en 1973 et reconnue d'utilité publique, l'Association AOFPAH « Œuvres en faveur des Personnes Âgées ou Handicapées » du secteur de Freyming-Merlebach apporte des solutions adaptées aux besoins des personnes en fonction de leur état de santé.

Au travers de structures et de services dédiés, l'association applique une politique de soutien et d'accueil basée sur une approche globale des problématiques de dépendances.

Le fonctionnement de l'AOFPAH s'organise autour de deux pôles :

> **Un pôle personnes âgées** comprenant deux foyers logements pour l'hébergement des personnes âgées valides et un EHPAD avec une structure Alzheimer intégrée pour l'hébergement des personnes âgées dépendantes. Une politique de maintien des personnes âgées à domicile est également développée par l'association (portage des repas, animations, foyers-restaurants, etc.)

> **Un pôle personnes en situation de handicap**

Des solutions ont été développées pour répondre aux besoins spécifiques des personnes en situation de poly handicap. Une offre de soins a été mise en place par le biais de structures d'hébergement réservées à un public d'enfants, d'adolescents (I.M.E.) et d'adultes (M.A.S), en internat ou semi-internat, en accueil diversifié d'urgence et temporaire. L'accompagnement des résidents est basé sur un projet individuel élaboré en équipe, et auquel les familles sont fortement impliquées.

Ce projet personnalisé d'accompagnement s'appuie sur une évaluation préalable des besoins des personnes.

Pour découvrir l'ensemble des résidences et des services de l'AOFPAH, rendez-vous sur le site Internet <http://www.aofpah.fr>

Pour obtenir toutes les informations nécessaires en vue d'un projet d'admission, merci de contacter l'association :

A.O.F.P.A.H.

14 a, rue Eugène Kloster

B.P 50143 - 57800 FREYMING-MERLEBACH

Tél : 03 87 00 25 45

Fax : 03 87 81 68 68

Mail : info@aofpah.fr

Jean-Louis HAREL, la passion du vélo

Originaire de Seine-Maritime, Jean-Louis HAREL entame sa carrière de coureur cycliste, au sein du vélo club de Lillebonne, sa ville de naissance.

Fin 1981, toute la famille s'implante en Moselle. Jean-Louis poursuit ses entraînements au sein du vélo club de Falck et participe à des courses qui lui vaudront une reconnaissance au niveau national.

Il intègre l'équipe de France en 1989. Ses efforts sont couronnés par des sélections prestigieuses ; 4 championnats du monde, 2 jeux méditerranéens.

Les Jeux Olympiques de Barcelone en 1992 constitueront un point d'orgue dans sa carrière et c'est avec brio qu'il remporte la médaille de bronze au contre-la-montre par équipe.

Avec la même fougue, Jean-Louis Harel imprime depuis plusieurs années une autre épreuve à son palmarès, le triathlon.

Depuis sa qualification aux championnats du monde Ironman à Hawaï en 2006, il multiplie les trophées. Âgé de 49 ans, il se distingue aujourd'hui dans la catégorie des vétérans et a remporté cette année le championnat de Lorraine triathlon courte distance et le duathlon par équipe, le championnat de France de triathlon longue distance, sans oublier le dernier triathlon de Creutzwald où il s'est classé 8^e au scratch (classement toutes catégories confondues) et 1^{er} vétéran.

Sportif accompli, responsable d'un centre de distribution de courrier à La Poste, membre du comité du VTCA de Falck, Jean-Louis est un homme occupé dont les pensées ne quittent jamais complètement le bitume.



Pour plus d'informations sur le Vélo-Triathlon Club Avenir de Falck, rendez-vous sur le site vtcafalck.fr

Président : Pascal Thiel



On parle d'hypertension artérielle lorsque la pression exercée par le sang sur la paroi des artères est régulièrement trop élevée.

Souvent, aucun symptôme n'est ressenti mais à long terme cette pression excessive endommage la paroi des vaisseaux et augmente le risque de maladies cardiovasculaires.

Si certains facteurs de risque comme l'âge ou les antécédents familiaux ne peuvent être évités, il est possible d'agir au quotidien sur d'autres facteurs, tels que : *le tabagisme, le surpoids, le manque d'activité physique, une alimentation trop riche en sel et/ou en graisses, un taux élevé de mauvais cholestérol, un taux faible de bon cholestérol, une consommation d'alcool trop élevée, le stress.*

L'hypertension artérielle

De bonnes habitudes à prendre

- > Réduire la consommation d'alcool : pas plus de deux verres de vin par jour (zéro pour les femmes enceintes).
- > Éviter les graisses saturées autant que possible, en remplaçant notamment les graisses animales par des graisses végétales.
- > Attention à la réglisse (bonbons, pastilles, pastis sans alcool, infusions) qui consommée quotidiennement peut provoquer de l'hypertension.
- > Privilégier les viandes maigres et le poisson plutôt que le bœuf, le porc ou le mouton.
- > Faire de l'exercice : une demi-heure de marche rapide par jour, faire du vélo, nager sont des moyens de bouger à la portée de tous, sans trop forcer.
- > Consommer davantage de fruits et légumes, de légumineuses (fèves et haricots secs, lentilles, pois cassés), céréales et fruits secs.

Attention au sel dont l'excès favorise l'hypertension artérielle. Sa consommation devrait être amenée à moins de 6 g par jour (les besoins sont estimés à 2 g/jour).

Pour y parvenir, il faut à tout prix bannir la salière de la table et éviter certains aliments préparés, trop riches en sodium : charcuteries, plats industriels, certains fromages comme le roquefort, la feta ou le bleu d'Auvergne notamment. Méfiez-vous également du sel dans les céréales du petit-déjeuner et dans les biscuits sucrés.

1 gramme de sel correspond à :

- > une tranche de jambon blanc (50 g) ;
- > 50 g de reblochon ou 25 g de roquefort ou 1/6 de camembert ;
- > un tiers de baguette soit 80 g de pain ;
- > 2 croissants ;
- > 30 g de céréales pour petit déjeuner ;
- > 5 olives ;
- > une poignée de biscuits apéritifs ou cacahuètes salées ;
- > une tranche fine de saumon fumé (40 g)

Mesurer soi-même sa tension artérielle

À condition de prendre sa tension dans les règles de l'art, l'automesure à domicile constitue la méthode de référence d'évaluation de la pression artérielle. Ce procédé est plus fiable que la mesure effectuée par le médecin au cabinet médical.

Votre pharmacien vous aidera à choisir un appareil adapté et vous montrera comment effectuer la mesure de votre tension artérielle.

Vous pouvez également vous rendre sur le site internet www.automesure.com où vous trouverez la liste des appareils homologués (les brassards sont à privilégier).

- > Placez le brassard sur votre bras nu.
- > Pendant la mesure, ne bougez pas et ne parlez pas.
- > Il faut effectuer un minimum de 18 mesures, selon le schéma de la règle des 3 : 3 mesures le matin avant le petit-déjeuner et avant la prise de médicaments, 3 mesures le soir avant le coucher, à répéter 3 jours de suite.

Entre chaque mesure, attendez une à deux minutes. Recopiez chaque valeur obtenue, soit au minimum 18 valeurs de pression systolique et 18 valeurs de pression diastolique (voir plus loin).

Présentez les mesures à votre médecin qui vous aidera à les interpréter.

On parle d'hypertension artérielle au-delà de 135/85 en moyenne d'automesure.

Pression systolique : pression maximale au moment de la contraction du cœur (systole), c'est le premier (le plus élevé ou maxima) des deux chiffres composant la mesure de votre tension.

Pression diastolique : pression minimale au moment du « relâchement » du cœur (diastole), c'est le deuxième (le plus bas ou minima) des deux chiffres composant la mesure de votre tension.

■ Plus d'informations sur :

<http://www.doctissimo.fr>

<http://www.mangerbouger.fr>

<http://www.fedecardio.org>

<http://www.automesure.com>



Courrier des lecteurs

« Adhèrent depuis quelques années à l'Apemme, ma situation familiale est sur le point de changer.

En instance de divorce, j'aimerais savoir quelles démarches entamer pour effectuer la mise à jour de mon contrat complémentaire santé sur lequel est rattachée mon épouse.

Est-il nécessaire d'attendre la date d'anniversaire du contrat pour faire la modification ? »

Gilles F.

Réponse

« Suite à un divorce, les modifications peuvent être entreprise avant l'échéance principale.

L'adhérent doit nous faire parvenir un courrier dans lequel il nous signale le divorce et joindre une copie du jugement.

Afin de ne pas démunir son ex-conjointe d'une couverture complémentaire santé, il est souhaitable qu'il nous fasse part de sa nouvelle adresse.

Pour lui permettre de continuer à bénéficier des garanties, elle devra nous fournir un RIB et la copie de son attestation sécurité sociale. »

Pour nous écrire : Apemme - Commission Magazine Apemme + 13, rue Eugène Kloster - 57800 FREYMING-MERLEBACH
E-mail : contact@apemme.fr

Le saviez-vous ?



■ Le rouge à lèvres, une vieille histoire... d'hormones

D'un point de vue anthropologique, le rouge s'avère stimulant pour l'homme car il lui rappelle à un niveau enfoui de l'évolution, la façon dont les organes génitaux de la femme rougissent quand son accessibilité sexuelle est maximale.

Les premiers rouges à lèvres ont été retrouvés à Ur près de Babylone ; ils datent de 5 000 avant Jésus-Christ.

Ils étaient réalisés à partir de pierres semi-précieuses broyées et mélangées à de la pâte ou à de la cire d'abeille.

Cléopâtre, quant à elle, utilisait des rouges à lèvres fabriqués à l'aide de pigments rouges issus de cochenilles broyées (de petits insectes rouges) mélangés à des œufs de fourmis.



■ Pas de miel pour les enfants de moins d'un an !

Le miel est une source de bienfaits pour la santé mais il ne doit pas être donné à des nourrissons de moins d'un an en raison du risque de botulisme infantile.

Des formes résistantes (spores) de la bactérie *Clostridium botulinum*, responsable de cette maladie, sont contenues dans les poussières ou certains sols et peuvent se retrouver dans le miel où elle est apportée par les abeilles lors de leur récolte.

La flore intestinale des bébés est immature, c'est pourquoi la bactérie s'y développe plus facilement.

Le botulisme infantile se manifeste d'abord par une constipation puis une faiblesse musculaire générale avec des difficultés à téter, une absence d'expression du visage, une incapacité à tenir sa tête et, plus rarement, une paralysie du diaphragme. Dans la plupart des cas, après une prise en charge hospitalière, la maladie régresse sans séquelles.

Sudoku

■ Grille 3

6			5					
		1	3		9			6
	3	8			5			
	2					9		
3				2				
	8			7				2
		6				1	7	
			8			4		9
4				1	3	5		

■ Grille 4

						4		
	8		2	9		3	6	
		2	4				1	
	2	3		1				
			9	3	4		2	
1	7			8				
		1	7					9
5			8	2			1	4
							8	

Retrouvez les solutions sur :
www.apemme.fr

Info Apemme

■ L'Assemblée Générale du 25 septembre 2014

L'Assemblée Générale de septembre s'est déroulée dans d'excellentes conditions. Vous avez été nombreux à vous déplacer et nous vous en remercions. Merci également aux deux intervenants, M. Jehanno pour son éclairage sur le fonds social et M. Ré d'Audio 2000 pour ses précisions quant aux questions relatives à l'audition.



Une présentation plus complète des sujets développés est disponible sur le site apemme.fr

Numéros utiles

Police.....	17
Pompiers.....	18
Samu.....	15
Appel d'urgence européen.....	112
SOS Médecins.....	3624
Fil santé jeunes.....	0 800 235 236
SIDA info service.....	0 800 840 800
Drogue info service.....	0 800 23 13 13
Enfance maltraitée.....	0 800 05 41 41 ou 119
SOS viols.....	0 800 05 95 95
Croix rouge écoute.....	0 800 858 858
Samu Social.....	0 800 306 306 ou 115
Violence conjugale.....	3919
ALLÔ escroquerie.....	0 811 02 02 17

Contacts Apemme

Nos conseillers sont à votre disposition du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30. Exposez-leur vos demandes et vos attentes.

UNIASSUR :

13, rue Eugène Kloster
57800 - Freyming-Merlebach
☎ **03 87 81 16 16**

UNIASSURANCE :

2, rue du Général De Gaulle
57500 - Saint-Avold
☎ **03 87 81 18 12**

APEMME (siège social) :

13, rue Eugène Kloster
57800 - Freyming-Merlebach
☎ **03 87 81 16 16**

**Des tarifs compétitifs,
des conditions
de remboursement
optimales !**

L'Apemme propose des contrats santé sur mesure, adaptés à chaque situation, quels que soient le régime de sécurité sociale, l'âge ou la situation familiale des personnes.

Pensez à en informer vos proches !



Si vous disposez déjà d'une complémentaire santé,

souscrite auprès d'un autre organisme, que ce soit à titre individuel ou obligatoire par votre employeur, sachez que l'Apemme peut intervenir en (sur)complémentaire et vous permettre de couvrir les frais restant à votre charge après le remboursement de la Sécurité Sociale, d'une part, et de votre 1^{ère} complémentaire santé, d'autre part.

***À l'Apemme, nous avons les solutions
pour vous protéger efficacement.***

Contactez-nous !

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 :

> 13, rue Eugène Kloster - 57800 FREYMING-MERLEBACH - Tél. : 03 87 81 16 16 ou 03 87 29 85 60

> 2, rue du Général de Gaulle - 57500 SAINT-AVOLD - Tél. : 03 87 81 18 12

e-mail : contact@uniassur-unigest.com

www.apemme.fr